



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

**ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION
TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION PENDANT LE
DEFILE DE LA PARADE « MARCHÉ DE NOËL » LE
VENDREDI 02 DECEMBRE 2022**

FD/SC N° *221*...../2022

Le Maire de la Commune de Champagne-sur-Oise,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R471-10, R417-12 et R325-1,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R610-5,

Vu la demande du Président de « Champagne en fête » de Champagne-sur-Oise,

CONSIDERANT, qu'à l'occasion de l'ouverture du « Marché de Noël », il est indispensable de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent, **LE VENDREDI 02 DECEMBRE 2022 entre 17h00 et 18h00** pour le défilé d'une parade,

ARRÊTE

Article 1er : Le défilé empruntera l'itinéraire suivant : départ du Plateau d'évolution au 68 rue de Chambly, rue de Chambly, Place Elie et Corentin Quideau, rue Jules Picard, rue Welwyn et se terminera dans le Parc Municipal.

Article 2 : la circulation des véhicules se fera strictement dans le sens du défilé, il sera interdit aux usagers de le dépasser ou de couper le cortège sur l'itinéraire susvisé en dehors des autorisations qui pourront être accordées par le service d'ordre,

Article 3 : un véhicule sera placé à l'avant et à l'arrière du cortège afin d'assurer la sécurité des participants et des usagers, ainsi qu'un encadrement humain face au cortège et sur les côtés,

Article 4 : les infractions au présent règlement seront passibles des contraventions prévues au Code de la Route.

Article 5 : les signalisations nécessaires seront mises en place par les services techniques communaux,

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché. Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Capitaine de la Brigade de Gendarmerie de PERSAN,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Champagne-sur-Oise,
- Monsieur le Président de Champagne en fête,
- La Police Municipale de Champagne-sur-Oise,
- Le Directeur des Services Techniques de la commune.

Champagne-sur-Oise, le lundi 21 novembre 2022

Le Maire,



Stéphane CARTEADO